|  |
| --- |
| République Togolaise  Travail-Liberté-Patrie  \_\_\_\_\_\_\_ |

 **H**AUTE **A**UTORITE DE L’**A**UDIOVISUEL

ET DE LA **C**OMMUNICATION

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**H A A C**

**DEMANDE D’AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D’AUTORISATION D’INSTALLATION ET D’EXPLOITATION D’UNE AGENCE DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

* Une (01) demande timbrée à cinq cents (500) Francs CFA adressée à la HAAC ;
* Une (01) copie légalisée de l’acte de naissance ;
* Une (01) copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
* Un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
* Une (01) photocopie de la Carte Nationale d’Identité (CNI) ou du Passeport Togolais ;
* Les fiches techniques (à retirer à la HAAC) dûment remplies ;
* Une (01) copie des statuts de création de la société ;
* L’origine du financement ;
* Le capital social de la société ;
* La liste des actionnaires et leur part au capital social (en %) ;
* La liste des administrateurs, leurs fonctions, adresses et contacts téléphoniques ;
* La carte d’opérateur économique ;
* Le quitus fiscal ;
* Un (01) plan d’affaires sur trois (03) ans ;
* Une (01) stratégie commerciale et de marketing ;
* Le plan du bâtiment abritant l’agence avec indication des salles techniques ;
* La liste des agents, leurs fonctions et leur profil ;
* Le nombre d’agents inscrits à la CNSS (pour le renouvellement).

NB : A- Le dossier à déposer à la HAAC doit être en quatre (04) exemplaires identiques.

B - Les frais d’étude du dossier sont payés au moment du dépôt à la HAAC contre reçu.

C- Les pièces d’état civil à fournir concernent le premier responsable de la société

et le directeur l’agence.